

INFO SCoT

2^E SEMESTRE 2013



Les Rendez-vous du SCoT

Le temps de l'évaluation



Au cours de cette sixième année de mise en œuvre, le temps est venu de prendre du recul. La mise en compatibilité des PLU avec les SCoT touche à sa fin avec 83 % de documents compatibles cet été. Le moment est opportun pour une relecture du SCoT afin de confronter le Schéma adopté en 2007 avec la nouvelle configuration du territoire en 2013.

Un SCoT ne prédit pas le futur mais il établit un travail de prospective pour construire une vision d'avenir souhaitable. Les élus en charge d'élaborer le premier SCoT ont effectué ce travail en fonction des conditions et des informations disponibles à l'époque. L'observatoire du SCoT nous renvoie aujourd'hui de nouveaux constats sur l'évolution du territoire dans les domaines économique et résidentiel qu'il conviendra d'intégrer dans nos réflexions.

Des compléments de diagnostic restent également à effectuer pour prendre en compte la situation actuelle et intégrer les nouvelles préoccupations liées au Grenelle afin de décider s'il faudra adapter les orientations d'aménagement du SCoT.

Faire évoluer un SCoT est un travail de longue haleine qui devra aboutir avant 2016 laissant à chacun le temps de prendre la mesure des choses.

En comptant sur l'implication de tous, je vous invite aussi à consulter régulièrement le site Internet du SCoT qui vient d'être réorganisé pour une meilleure lisibilité.

*Bonne rentrée
à tous.*

Michel Heinrich

Président du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales

Bureau : 16 septembre

17h - 4, rue Louis Meyer, GOLBEY - 1^e étage

Comité Syndical : 30 septembre 19h, Espace Cours, EPINAL

Bureau : 2 décembre 17h - 4, rue Louis Meyer, GOLBEY

Comité Syndical : 16 décembre 18h, Espace Cours, EPINAL

EVENEMENTS SCoT VOSGES CENTRALES

Comité de pilotage Mobilité : 20 septembre

14h30, Agglo. d'Epinal, 4, rue Louis Meyer, GOLBEY - 1^e étage

Bilan d'activité Conseiller Energie du SCoT : 4 octobre

10h, Salle de fêtes, BETTONCOURT

Jour de la Nuit : 12 octobre

20h, Rotonde, THAON-LES-VOSGES

Comité de pilotage Mobilité : 24 octobre (sous réserve)

14h30 - 4, rue Louis Meyer, GOLBEY - 1^e étage

Evaluation SCoT : réunions thématiques

- Habitat : 21 octobre
- Economie : 29 novembre
- Transport : 6 décembre
- Environnement : 12 décembre

14h30 - 4, rue Louis Meyer, GOLBEY - 1^e étage

Conférence Eclairage public : 12 novembre

20h, Groupe Scolaire - Foyer de Magnienville, rue du Général Leclerc, LA VERRERIE DE PORTIEUX

Colloque sur la Mobilité : 25 novembre

13h30, Centre des Congrès, EPINAL

Réunion de Réseau Climat'Pratic : 3 décembre

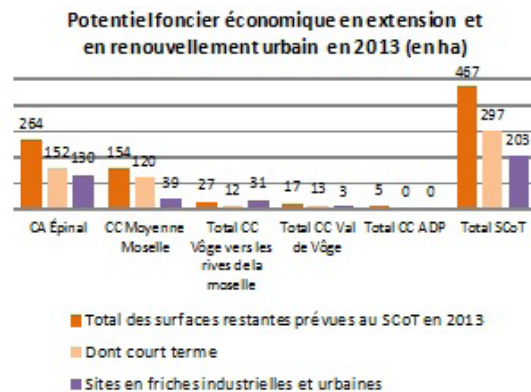
20h, Mairie des FORGES

Rappel des premiers grands constats de l'observatoire du SCoT :

Volet économique

Une consommation foncière en zones d'activités plus lente que prévu

- 61 hectares consommés en 7 ans entre 2006 et 2013, soit 17 % des capacités disponibles ou prévues à court terme par le SCoT (359 ha) et 12 % du total des capacités en incluant les surfaces prévues à moyen terme (529 ha),
- 90 % des surfaces consommées en zones d'activités sont situés dans la Communauté d'Agglomération d'Epinal, ce qui représente 26 % des capacités disponibles ou prévues à court terme par le SCoT et 17 % du total des capacités en incluant les surfaces prévues à moyen terme.



(cf. FlashInfo n°3 et supplément)

Un important potentiel foncier de friches industrielles et urbaines à reconquérir (cf. FlashInfo n° 6 et 7)

- Près de 200 ha ont été recensés répartis en 46 sites (*enquête communale de 2012*),
- Une vingtaine de sites reconnus à forts enjeux à l'échelle du SCoT représentant de l'ordre de 150 ha (*dont 9 sites de plus de 5 ha*).

Un bon niveau quantitatif d'équipement en surface commerciale (cf. FlashInfo n°5)

- Recul de l'offre commerciale traditionnelle notamment dans le secteur alimentaire,
- Développement et tendance à la concentration géographique des grandes et moyennes surfaces entre 2004 et 2010,
- Un faible taux d'évasion commerciale hors du périmètre du SCoT et un rayonnement du dépasse cette limite.

Quels besoins d'adaptation du SCoT ?

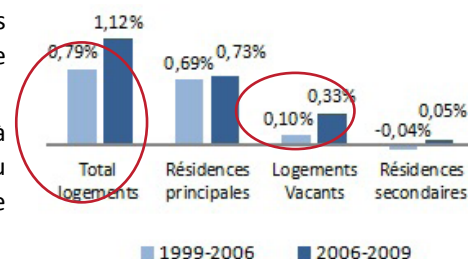
Ces premiers éléments de constats ne permettent pas d'établir à proprement parler une analyse de l'impact du SCoT sur le territoire. En cause : les délais de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT. Toutefois, la question se pose déjà d'un surdimensionnement des surfaces spécifiques d'urbanisation futures dans le SCoT au regard du Grenelle qui préconise une gestion économe du foncier.

Volet habitat

Une population relativement stable mais une mobilité résidentielle interne au territoire (cf. FlashInfo n°4 et supplément)

- Légère augmentation démographique de 258 habitants dans les Vosges Centrales au cours des quatre premières années d'application du SCoT (2006-2010), cependant très inférieure au rythme de croissance espéré initialement dans le SCoT,
- Une mobilité résidentielle interne au territoire pour accéder à la propriété d'une maison individuelle périurbaine ou rurale, au détriment principalement de la Ville d'Epinal et dans une moindre mesure des bourgs centres.

Taux de variation moyen annuel par catégorie de logements rapporté au parc total de logements du début de période



Un rythme de production de logements élevé malgré un fort ralentissement de la construction

- Un stock de logements produits entre 2006 et 2010 supérieur de 20 % aux objectifs prévus par le SCoT ramené sur 5 ans, notamment pour répondre aux besoins d'une croissance démographique qui n'a pas eu lieu.

Un risque de déqualification du parc existant

- progression de la vacance du parc de logements existants qui passe de 7,6 % en 2006 à 8,3 % des logements en 2009.

L'obligation légale d'évaluer le SCoT

La Loi Solidarité et Renouvellement Urbain a imposé une évaluation des SCoT pour décider de leur maintien en vigueur ou de leur mise en révision complète ou partielle au bout de 10 ans. A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc. La Loi d'engagement pour l'Environnement (Grenelle) a ramené à 6 ans l'ancien délai de 10 ans (Article L 122-13 du code de l'urbanisme) sauf pour les SCoT approuvés avant le 13 janvier 2011 comme c'est le cas du SCoT des Vosges Centrales qui conserve les anciennes dispositions. Toutefois, la loi Grenelle impose également une prise en compte de ses autres préconisations avant le 1er janvier 2016.

Le temps de l'évaluation partagée : 10 ans de SCoT pour un urbanisme durable dans les Vosges Centrales

Le Syndicat du SCoT des Vosges Centrales a été créé le 9 mai 2003 et le périmètre du SCoT a été arrêté le 1 juillet 2004. Approuvé le 10 décembre 2007, le Schéma de Cohérence Territoriale est dans sa sixième année de mise en œuvre. Il est soumis à l'échéance de prise en compte des lois Grenelle avant le 1er janvier 2016. Le moment est venu de procéder à l'évaluation du SCoT pour faire le point et permettre de procéder aux adaptations nécessaires. Les données de suivi compilées dans l'observatoire depuis 2009 ainsi que les résultats des études liées au Plan Climat, à la prévention du risque d'inondation par ruissellement des eaux pluviales et à la valorisation des friches industrielles et urbaines vont y contribuer. Des travaux techniques complémentaires seront aussi nécessaires comme la mesure de la consommation foncière depuis 10 ans et le renseignement de divers indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui vont permettre l'évaluation des objectifs et des préconisations énoncés dans le SCoT dans les différents domaines de l'économie, de l'habitat, des transports, de l'armature urbaine et de l'environnement. Il s'agira également d'identifier les questions où des compléments d'expertises externes seront nécessaires.

Ce travail doit conduire à des constats, des analyses et des conclusions partagés tant par les élus que par les partenaires associés à l'élaboration et à la mise en œuvre du SCoT. C'est pourquoi des groupes de travail vont être constitués d'abord sur un plan technique et les premières réunions sont prévues au siège du SCoT 4, rue Louis Meyer à Golbey à 14h30 :

- **Axe 1 du SCoT : Réunion du groupe de travail dédié à l'économie : 29 Novembre 2013**
- **Axe 2 du SCoT : Réunion du groupe de travail dédié à l'habitat : 21 Octobre 2013**
- **Axe 3 du SCoT : Réunion du groupe de travail dédié à l'armature urbaine et aux transports : 6 Décembre 2013**
- **Axe 4 du SCoT : Réunion du groupe de travail à l'environnement (Energie, Trame Verte et Bleue) : 12 Décembre 2013**

Afin de faciliter la concertation et la révision du SCoT, il est aussi prévu de réaliser un document qui présentera la synthèse des 10 premières années de travail collectif pour progresser vers un urbanisme durable dans les Vosges Centrales.

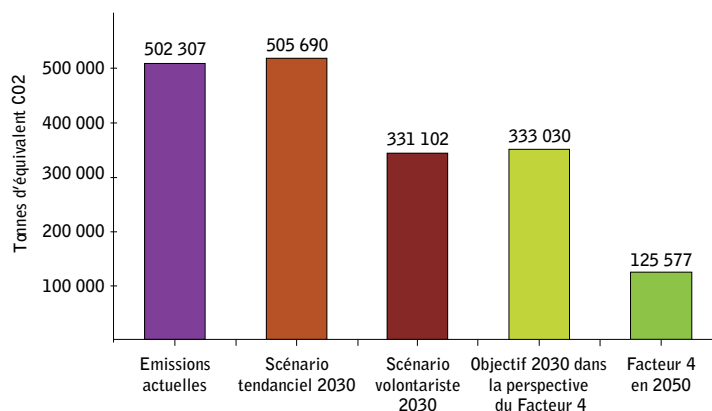
Plan Climat - Energie Territorial : Vers un SCoT Zéro Carbone

L'articulation SCoT - Plan Climat offre la possibilité de mieux maîtriser l'énergie et le rejet de gaz à effet de serre comme le préconise d'ailleurs la loi Grenelle (*cf. InfoScot du premier semestre 2013*). Pour mieux cerner les marges de manœuvre dans ce domaine, un jeu de simulation « Vers un SCoT Zéro Carbone » a été mis au point avec l'appui du cabinet Hélianthe et a été testé auprès d'une dizaine d'élus du SCoT lors du festival des Imaginales en mai 2013. Cet outil permet de construire une stratégie à l'horizon 2030 en choisissant des cartes d'hypothèses classées en quatre grandes thématiques :

- **Population et déplacement** : hypothèses de stabilité ou de croissance démographique, mobilité résidentielle entre villes et campagne, choix des modes de transports
- **Consommation foncière** : hypothèses de vacance des logements, choix de taux de logements individuels/groupés, mixité fonctionnelle, part de réutilisation de site en friches
- **Maîtrise et production d'énergie** : hypothèses de maîtrise de l'énergie sur la part de logements rénovés, et sur la part de maisons neuves passives, hypothèse sur la production d'énergie renouvelable dont part d'électricité,
- **Réseaux de chaleur** : hypothèses sur l'augmentation des logements desservis et la part d'énergies renouvelables utilisées.

L'examen des scénarii extrêmes renseigne sur les marges de manœuvre possibles dans le contexte des Vosges

Centrales tout en restant dans des choix d'hypothèses réalistes variant entre l'approche actuelle du SCoT et une approche très volontariste. Avec le premier scénario, les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter de 1 % ce qui est contraire aux objectifs nationaux. Le scénario très volontariste correspond en 2030 au niveau de progression nécessaire pour atteindre le Facteur 4 en 2050, soit la division par quatre des émissions de gaz à effet de serre par rapport à la situation de 1990.



Dans ce second scénario, les postes les plus performants en réduction de gaz à effet de serre sont le recours important aux énergies renouvelables, l'isolation thermique des logements et l'évolution des modes de transport.

Cette démarche prospective sous forme de jeu de simulation peut-être reconduite dans le cadre des groupes de travail pour la révision du SCoT ou sur demande des intercommunalités (mais l'échelle de réflexion reste le territoire du SCoT).

Suivi SCoT

Etat d'avancement des documents d'urbanisme

Fin Aout 2013, 68 % des documents d'urbanisme approuvés sont compatibles avec le SCoT des Vosges Centrales. 2013 devrait être l'année d'achèvement des documents restants.

Couverture du territoire par les documents d'urbanisme :

- PLU : 30 documents approuvés et 10 en cours d'élaboration, de révision ou de modification,
- POS : 5 documents approuvés, 9 en cours de révision ou de modification,
- Cartes communales : 15 documents approuvés et 4 en cours d'élaboration ou de révision,
- Communes sans document d'urbanisme : 29 soumises au RNU dont 7 engagées dans une procédure d'élaboration de document d'urbanisme.



Guide Habiter Mieux pour enrayer la Précarité Energétique

Dans le cadre du programme partenarial « Habiter Mieux » mené avec l'ANAH, le Syndicat a créé un guide destiné à aider les ménages à rénover thermiquement leur logement à partir de fiches d'exemples d'opérations concrètes d'isolation de logements vosgiens. Ces fiches expliquent la démarche à suivre au plan technique et administratif pour atteindre un bon niveau de performance et bénéficier des aides de l'ANAH. Le guide sera envoyé à toutes les communes et intercommunalités des Vosges pour une diffusion locale. Il est téléchargeable

sur le site Internet du SCoT : www.scot-vosges-centrales.fr.

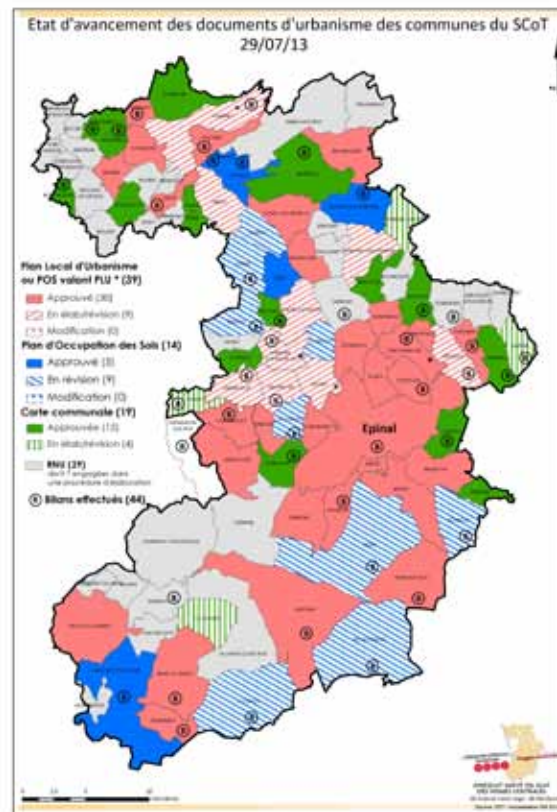
Plateforme Internet des mobilités alternatives à la voiture individuelle :

Afin d'inciter les habitants à recourir plus souvent aux modes de déplacements alternatifs à la voiture, le SCoT des Vosges Centrales pilote la création d'une plateforme Internet avec l'appui de la société COVIVO, associée au consultant S. GONZALEZ. Il s'agit d'un outil où seront regroupées toutes les informations locales utiles sur les infrastructures, les services et les produits d'animation proposés pour faciliter la mobilité à pied, en vélo, mais aussi pour encourager les pratiques d'auto-partage ou de co-voiturage. Il s'agit d'un projet partenarial avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal, le Pays d'Epinal Coeur des Vosges et la DDT mené dans le cadre du Plan Climat. Cet outil d'information sera évolutif pour permettre l'intégration progressive d'applications interactives diverses, telles que la mise en relation des entreprises ou des administrations pour intensifier leurs plans de déplacements respectifs. La présentation de la démarche et une réflexion en ateliers de concertation est prévu à l'intention des élus et des partenaires concernés :

Vendredi 20 septembre à 14h30

Agglomération d'Epinal - 4, rue Louis Meyer - GOLBEY (1^e étage)

MOBILITE



Observatoire du SCoT

Dans la perspective l'évaluation du SCoT des Vosges Centrales, deux nouvelles publications seront très prochainement mis en ligne sur le site Internet du SCoT :

- L'atlas de la consommation foncière dans les zones d'activités économiques du SCoT des Vosges Centrales (mise à jour Mars 2013).
- Le rapport de suivi Habitat/Foncier 2006 - 2010.



Les nouvelles de la Fédération



La Fédération Nationale des SCoT avec le soutien actif de son Président, Michel Heinrich, poursuit son action de lobbying auprès du Ministère de l'Egalité des territoires et du Logement et de l'Assemblée Nationale, concernant le projet de loi « pour l'accès au logement et un urbanisme rénové » (ALUR) adopté en conseil des ministres le mercredi 26 juin 2013. Ce projet vise notamment à moderniser les documents de planification et d'urbanisme. L'Assemblée Nationale doit examiner le projet de loi en septembre. D'ores et déjà, 12 amendements sur les 33 proposés par Michel Heinrich ont été retenus par la Commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale qui s'est réuni du 23 au 26 juillet 2013.

Directeur de publication

Michel HEINRICH
Président du Syndicat

Diffusion

1 500 exemplaires conçus & réalisés en interne.

Illustration

Antonio GACIA, Imagerie d'Epinal

Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales

4, rue Louis Meyer - 88190 GOLBEY

Tel : 03 29 32 47 96 / Fax : 03 29 35 22 03

syndicat@scot-vosges-centrales.fr / www.scot-vosges-centrales.fr